



## Mitigeur d'eau hors service

Par **terai**, le **15/01/2014** à **11:43**

Bonjour,

Locataire d'une maison, le mitigeur de l'évier de la cuisine fuit. J'envisage de le remplacer les frais du plombier pour l'intervention sont a ma charge ou pas? j'ajoute que l'ensemble de la plomberie date de Mathusalem (au moins 30ans). Dans l'attente, cordialement.

Par **janus2fr**, le **15/01/2014** à **13:47**

Bonjour,

Si vous faites intervenir votre plombier, vous en assumerez la facture.

Pour que ce soit le bailleur qui paie, il faudrait que vous lui demandiez de faire faire les travaux. En effet, même si les travaux sont normalement à la charge du bailleur, si le locataire les fait exécuter de son propre chef, il en assume le cout.

Dans le cas présent, l'entretien du robinet (changement de joint, clapet, presse-étoupe) est à la charge du locataire, mais le changement complet du robinet (si ce changement est justifié) est à la charge du bailleur.